



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Madame Emilie COLLARD** demeurant Rue Fabricienne 5 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Rue Fabricienne, 5 et 7 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section C n°160W, 160X.

La demande vise les travaux suivants : **Rénovation de deux logements existants** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- La différence entre hauteurs sous corniche entre deux mitoyens principaux est supérieure à 1,00m ;
- La toiture plate n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à versant ;
- Les baies ne sont pas ordonnées en répétition rythmées suivant des alignements horizontal et vertical ;
- L'utilisation de planches en bois comme matériau de parement du volume principal ;

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

-la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 janvier 2025 au 06 février 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be